

**FEDERATION ROYALE BELGE DE NATATION  
COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES DE WATER-POLO**

---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13/12/2011**

**Présents :** MERLOT Léon, Président  
RYCKAERT Rik, Vice-président  
KNOCKAERT Paul, secrétaire  
VANAUTRYVE Stefan  
ANDRIES Jos  
PETIAUX Francly

**1.- Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 8/11/11**

Le PV est approuvé.

**2.- Désignations de janvier 2012 :**

Les désignations sont approuvées après adaptation.

**3.- Coaching :**

Les évaluations sont analysées

A ce jour, 50% des arbitres ont été vus.

Priorité sera donnée au coaching des arbitres non encore visionnés.

**4.- Répartition des fonctions internes de la CCA**

La liste des tâches sera envoyée aux membres de la CCA par le secrétaire.

La répartition de celles-ci sera étudiée lors de la prochaine réunion.

**5.- Candidats arbitres :**

- Xavier CORNEZ (CCM), Geoffrey GUICHARD (CCM) et Julien WILLEMS (EN) ont réussi les examens d'arbitres et seront désignés pour les rencontres de championnat dès janvier 2012.

- 3 candidats de GZV et 1 candidat de VZG suivent la formation d'arbitre.

**6.- Statut du « joueur-entraîneur »**

Le texte relatif au statut du « joueur-entraîneur » est finalisé et sera publié.

**7.- Règlement WP**

7.1.- Sortie de balle suite à un shoot bloqué : la remise en jeu sera effectuée par un joueur de l'équipe du joueur ayant bloqué le shoot.

7.2.- Règlement FINA 2009-2013.

- La version FR a été réalisée. La version NL sera faite par R. RYCKAERT.

- Le Président demande que chaque membre réponde au questionnaire d'examen FINA et d'indiquer pour chaque réponse l'article de référence.

**8.- Frais d'arbitres**

Une demande de révision des frais d'arbitres sera introduite auprès de la FRBN :

a) Alignement des frais de déplacement sur le tarif officiel de l'Etat.

b) Adaptation des frais de matches et liaison à l'index des prix.

**9.- Divers :**

9.1.- Retard de l'arbitre :

- En cas de prévision d'arrivée tardive au match, si possible, l'arbitre doit en avertir le responsable du club visité ou à défaut la cafetera de la piscine.

- En cas d'arrivée tardive de l'arbitre et que le match a commencé sous la direction d'un autre arbitre, l'arbitre initialement désigné ne pourra reprendre la direction du match.

9.2.- Cas de l'arbitre DESCHUYTTER : Celui-ci sera convoqué à la prochaine réunion.

9.3.- Equipement des nouveaux arbitres : R. Ryckaert fera l'inventaire des équipements en stock.

9.4.- Le Secrétaire est chargé de prendre contact avec E. LIVENS (AZSC) afin de réserver une salle au Wezenberg pour y organiser un colloque pour les arbitres lors de la finale de la Coupe de Belgique.

**Prochaine réunion 10/01/2012 au bureau fédéral**

Léon MERLOT  
Président

Paul KNOCKAERT  
Secrétaire

Procès-verbal de la réunion du CCA du 13/12/11